

## **Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 13/19**

### **Demande de crédit d'étude pour l'avant-projet d'assainissement de la piscine**

Au conseil communal d'Aubonne  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis 13/19 est composée de Mme Ancilla Tétaz, MM. Alain Biedermann, Stéphane Cloux, Alexandre Liardet, Mme et M. Catherine Milhaud-Renaud et Diego de Haller suppléants et du soussigné rapporteur.

Mme Valérie André, représentant la CoFin a également participé aux débats.

La commission s'est réunie à trois reprises :

Le 15 janvier 2020, à la Maison de Ville. Lors de cette séance, elle a entendu M. Michel Crottaz, Municipal en charge du dossier.

Le 9 mars, visite des installations de la piscine d'Aubonne en compagnie de M M. Michel Crottaz et de Didier Degrace, gérant de la piscine.

Le 28 avril, visite des installations de la piscine de la Venoge (La Sarraz) en compagnie du gérant M. Marcaione et de M. Grégoire Crottaz, représentant l'entreprise Jenzer.

Nous les remercions pour leurs explications et leur disponibilité.

#### **1. Préambule**

A Château Verd, chaque saison estivale, les Aubonnois, petits et grands, ainsi que les habitants des communes environnantes se retrouvent à la piscine d'Aubonne.

Les installations ainsi que les possibilités de jeux pour tous âges et de restauration font que ce lieu est très fréquenté les belles journées et soirées d'été.

Construite en 1972, la piscine demande un entretien important et de nombreuses interventions ont lieu régulièrement. Des travaux d'entretien importants ont été réalisés ces dernières années.

#### **2. Objet du préavis :**

Les rapports de la Cogest de ces dernières années ont abordé différents points à propos de la piscine (travaux à prévoir, rentrées financières etc.)

Compte tenu de l'âge de la piscine, l'heure est venue d'engager une réflexion profonde sur les travaux à entreprendre pour pérenniser les installations, les moderniser afin de satisfaire aux normes de sécurité et au respect de l'environnement. Le journal d'information Aubon'infos de novembre 2019 y consacre d'ailleurs un article (p.8)

### **3. Etat des lieux avant saison**

Ces dernières années, le système de chloration a été changé en 2016 (préavis 8/15) et des travaux imprévus ont du être réalisés en urgence en début de saison : en 2019, le mur côté parcelle Treboux, a du être consolidé (environ 50'000 Fr) et en 2018, la chaudière a du être remplacée (environ 43'000 Fr.)

Au cours de la visite sur place, la commission a pu constater :

- Certaines installations des locaux techniques, sont dans un état vétuste en particulier le système de filtration. (voir photos p. 5).
- Les vestiaires du personnel sont toujours quasi inexistantes.
- Les vestiaires du public ont été refaits en 1999 et ne sont équipés que d'une seule douche.
- Le restaurant, qui a subi des travaux en même temps que les vestiaires pourrait aussi voir ses installations rénovées et modernisées.
- Le terrain s'est affaissé au cours des années côté est et côté bassin non nageurs, obligeant des aménagements provisoires au niveau des bassins (voir photos p. 5), en effet le terrain est sur une ancienne gravière.

### **4. Réflexion de la commission pendant son travail**

- La visite de la piscine de la Venoge, de taille et de fréquentation proches de celle d'Aubonne, nous a conforté dans la démarche entreprise par la Municipalité de faire un audit complet de cette dernière, avant rénovation. En effet c'est une démarche identique à celle effectuée par l'A.I.P.C.V. (Association intercommunale de la Piscine & du Camping de la Venoge) pour une rénovation complète de ses installations. La rénovation a eu lieu il y a 3 ans, pour un montant d'environ 5,1 Mio CHF.
- L'entreprise Jenzer possède de bonnes références dans ce domaine et a déjà réalisé plusieurs ouvrages du même genre : Venoge, Pully, Renens etc. A notre connaissance, il n'y a que 2 entreprises compétentes pour ce genre d'audit en Suisse romande, l'autre entreprise contactée ne pouvait pas réaliser ce travail.
- Ce préavis arrive en décembre 2019 alors que l'offre de Jenzer date d'avril 2019. La commission s'étonne que la Municipalité ait déjà donné un accord de principe, en septembre 2019, sous réserve de validation du Conseil Communal, pour démarrer les travaux d'étude en septembre 2020.
- Le restaurant est inclus dans le préavis car le prestataire Jenzer pourra ainsi étudier les différentes options au vu des travaux prévus dans le cadre de la réorganisation du parasolaire au Château (voir p. 5).

- La piscine fait partie de notre patrimoine et comme tout lieu culturel ou sportif communal, la piscine est déficitaire chaque année. Le déficit et non le cout d'exploitation varie de 160'000 à 200'000 Fr. chaque année.
- Piscine couverte ou découverte ? Il existe des piscines couvertes aux alentours : Saint-Prex et Bassins. Après discussion, ce n'est pas à la commission de se poser cette question dans le cadre de ce préavis. En ce qui concerne une couverture thermique, Jenzer va l'étudier.

### **5. Projets à long terme à Château Verd**

Comme annoncé au Conseil Communal et dans le journal Aubon'Infos n°1, la Municipalité a des projets concernant les classes situées au Château, avec la construction d'un restaurant scolaire, d'une salle de gymnastique VD 4 et d'une UAPE. Ces derniers seraient construits sur le site de Château Verd, à l'emplacement du parking de la piscine. Un parking souterrain communal compléterait le projet. La commission souhaite que la Municipalité puisse avoir une vue globale des projets scolaires et piscine sur ce site.

### **6. Vœux de la commission**

La maison de l'équarisseur, propriété de la commune, mériterait d'être réhabilitée et pourrait ainsi abriter le garage pour les tondeuses et autres matériels, du stockage et également les vestiaires pour le personnel.

A la place du garage actuel (anciens WC), un terrain multisports pourrait alors être aménagé, renforçant encore plus l'attrait pour la piscine. Le chemin d'accès à la forêt et à la pétanque serait préservé.

Comme pour la piscine de La Venoge, qui est un complexe intercommunal, Aubonne pourrait aussi envisager un partenariat avec des communes voisines.

### **7. Rapport de la COFIN**

Le rapport de la COFIN est joint en annexe à la présente.

### **8. Conclusion**

Les discussions internes de la commission, ainsi que les arguments apportés par le Municipal en charge du dossier, les différentes personnes rencontrées et les visites sur place, ont convaincu la commission de la nécessité de la démarche entreprise par la Municipalité.

En conséquence, la commission unanime, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

vu le préavis municipal n° 13/19 relatif à la demande de crédit d'étude pour l'avant-projet d'assainissement de la piscine,

- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**de voter le décret suivant :**

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE**

1. approuve la demande de crédit d'étude de Fr. 50'000.-- pour l'avant-projet d'assainissement de la piscine,
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet,
3. accorde un crédit de Fr. 50'000.-- TTC pour la réalisation de cette étude,
4. autorise la Municipalité à financer cet investissement au chapitre 9170 du bilan en attente du crédit d'ouvrage. Si les travaux sont réalisés conjointement au crédit d'ouvrage et si les travaux ne se font pas, un amortissement extraordinaire sera effectué au bouclage d'un exercice comptable.

Aubonne, le 18 mai 2020

le rapporteur : Marc-Henri Vallon

Piscine d'Aubonne



Piscine de la Venoge

